Publiée en ligne le 16 DEC. 2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°2022-147

L'an deux mille vingt deux, le 13 décembre à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 7 décembre 2022

Nombre de délégués :

☐ en exercice : 29

☐ présents : 24

☐ votants : 29

PRESENTS : M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET-LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. François BOISSERIE, M. Jean-Claude FRACHET, Mme Muriel DESMOULINS, Mme Annick HUCHET, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, Mme Marie Madeleine LORIN, Mme Delphine PERRIER-GAY, Mme Céline BOYARD, M. Ludovic TURPIN, Mme Monique PLAZZI, M. Laurent GORYL, Mme Catherine L'OFFICIAL, Valérie Isabelle BONIN, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Sandrine FUSADE, M. Francis CUBERTAFON, Mme Pascale BRACHET et M. Alain BLONDY conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés : M. Pierre VERGNOLLE, M. Roland POURCHET, M. Jacques BLONDY, M. Patrice DELAGE, Mme Annie ARNAUD, Mme Stéphanie TOESCA.

Pierre VERGNOLLE donne pouvoir à Laurent GORYL
Roland POURCHET est suppléé par Muriel DESMOULINS
Jacques BLONDY donne pouvoir à Christiane BARRY
Patrice DELAGE donne pouvoir à François BOISSERIE
Annie ARNAUD donne pouvoir à Jean-Claude DUPUY
Stéphanie TOESCA donne pouvoir à Valérie Isabelle BONIN

SECRETAIRE : François BOISSERIE

OBJET :

Décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Rapporteur : D. BOISSERIE

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire des décisions suivantes :

- 2022-123 : Cinéma AREVI - Diffusion de 3 pièces de théâtre de la Comédie Française - Saison 2022-2023
- 2022-124 : Convention de mise à disposition du Tie-Break à Monsieur NGUYEN à compter du 1er septembre 2022 pour une durée de 2 ans.
- 2022-125 : Délégation ponctuelle du droit de préemption urbain à la commune de Coussac-Bonneval
- 2022-126 : Convention de mise à disposition du club-house de la salle multisports avec le club Arédien de Lutte les samedis 5 et 19 novembre 2022 pour l'organisation du Championnat de France par équipe de 1ère division.
- 2022-127 : Convention de mise à disposition du club-house de la salle multisports avec le club Espérance Arédienne Tennis de Table le vendredi 4 novembre 2022 de 17h30 à 20h
- 2022-128 : Convention de mise à disposition du club-house de la salle multisports avec le complexe Aqua-récréatif Villasport le mardi 8 novembre et le vendredi 25 novembre 2022 de 16h à 20h30.
- 2022-129 : Eglise du Chalard – Travaux d'entretien
- 2022-130 : Marché d'assurance - Lot 3 - Flotte automobile - Avenant n°2
- 2022-131 : Convention de mise à disposition de la salle multisports avec la cité Jean-Baptiste Darnet pour la saison sportive 2022-2023
- 2022-132 : Marché d'assurance - Lot 1 - Dommage aux biens et annexes - Avenant n°1

Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20221213-DC2022540347-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022

Le Président :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

- 2022-133 : Contrat portant intervention de Monsieur Antoine PAGE au cinéma AREVI les 14 et 15 novembre 2022
- 2022-134: Avenant à la convention de mise à disposition de locaux entre la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix et l'association RESPIR
- 2022-135 : Contrat portant intervention de Monsieur François STUCK au cinéma AREVI le 22 novembre 2022
- 2022-136 : Convention de mise à disposition de la salle multisports et du club-house avec l'Association Espérance Arédienne Tennis de Table pour la saison 2022-2023
- 2022-137 : Contrat portant intervention de Monsieur Joris SCHRUIJER au cinéma AREVI le 6 décembre 2022
- 2022-138 : Site de Bourdelas - Mise à disposition au Comité des Foires concours du Pays Arédien le 3 décembre 2022
- 2022-139 : Convention de mise à disposition de la salle multisports et du club-house avec le Lion's Club pour l'organisation du Téléthon les 2 et 3 décembre 2022
- 2022-140 : Convention de partenariat avec l'association Koyam Arts et Cultures du 15 septembre 2022 au 15 juillet 2023
- 2022-141 : Convention portant intervention de la ludothèque "La Marelle Limousine" au cinéma AREVI le samedi 3 décembre 2022
- 2022-142 : Convention de mise à disposition du club-house de la salle multisports avec l'Association Espérance Arédienne Tennis de Table pour l'organisation d'un critérium fédéral régional

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,

Le secrétaire

F. BOISSERIE

Le Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX (HAUTE-VIENNE) 87

D. BOISSERIE

Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20221213-DC2022540347-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022

Le Président :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.